



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 254/2025

A LA SOCIETE RESEAUX MAV COM SAS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture d'un vidéo surveillance, sécurité électronique, conclu avec la SCPT, pour un montant total hors taxe de dollars américains septante neuf mille quatre cent trente-neuf, soixante-six centimes (USD 79 439,66) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq cent cinquante-six, huit centimes (USD 556,08), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général